Ville de Villeneuve d'Ascq
Décision

Objet : Marché de maintenance d'exclusivité pour le logiciel CIVIL NET ELECTIONS

N° : VA_DEC2024_138
Service : Direction des systèmes d'information

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique,

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité du droit d'usage des licences et d'évolution du logiciel CIVIL NET ELECTIONS avec la Société CIRIL GROUP située à Villeurbanne (69603) pour un montant annuel de 5 412,00€ TTC – durée du marché : 5 ans à compter de la notification jusqu'au 31/12/2028.
Imputation comptable : 6156 020 3300
Politique publique (domaine-action-activité) : 08.1.3 Elections

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 26 février 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-201587-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 29 février 2024